



LA VERSION LUE EN ANGLAIS FAIT FOI

**DECLARATION DE
M. LUCIEN WABANONIK
GRAND CHEF
CONSEIL DE LA NATION ALGONQUINE (QUEBEC)**

À

**LA HUITIÈME SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE
DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES**

NEW YORK, 21 MAI 2009

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
Déclaration des Nations Unies sur l'Arctique
21 mai, 2009

Merci Madame la Présidente.

Je m'appelle Lucien Wabanonik et je suis le Grand Chef du Conseil de la Nation Algonquine, au Québec.

Comme nous le savons tous, plusieurs pays se font la course pour récolter et pour piller les bienfaits issus de notre mère terre, et dont l'humanité a abusé de manière sans précédente. Le dialogue international actuel laisse paraître un sentiment de préoccupation alors que les pays tentent d'établir leur présence respective dans la région de l'Arctique. Une grande partie de ce dialogue nous rappelle notre histoire collective, en tant que peuples autochtones.

Les changements climatiques dans l'Arctique ont des conséquences d'une grande portée sur l'environnement, la faune et la flore, et sur les Peuples Autochtones du Nord. Nos aînés nous ont toujours enseigné que nous faisons partie de la création, que nous ne lui sommes pas supérieurs et que nous devons traiter toutes choses avec respect et toutes créatures avec la plus grande considération.

Nous avons l'impression qu'il n'y a aucun code de conduite. Les Peuples Autochtones du monde se retrouvent devant la responsabilité de faire appel aux Nations Unies, afin que cet organisme assume son rôle de protecteur de ceux qui ne peuvent être entendus et écoutés.

Il est inacceptable que le Canada et le Québec se contentent d'accords qui n'apportent que des avantages à court terme qui détournent l'attention des impacts négatifs à long terme des projets de développement à grande échelle. De tels accords dépouillent les droits des Peuples Autochtones du Nord de tout respect et privent les sept prochaines générations de toute préoccupation pour la durabilité.

Les Peuples Autochtones de la région du Québec sont très préoccupés par le Plan de développement du Nord par le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec continue d'aller de l'avant, sans considération aucune pour les droits des Peuples Autochtones du Nord. Le Québec se

contente d'accords avec avantages ayant un impact à court terme qui sont conçus de façon à diminuer la réaction négative des communautés autochtones qui comptent parmi les plus pauvres du pays.

Il y a beaucoup de préoccupations au sujet du comportement du Québec, parce que ce dernier ne prend pas acte des impacts environnementaux de l'industrie minière, et en fait, il profite de sa politique relâchée en environnement pour en faire un atout qui attire les sociétés multinationales. Un tel comportement et une telle politique sont une violation de la Convention sur la diversité biologique.

En conclusion, Madame la Présidente,

Plusieurs Nations Autochtones de la région du Québec n'ont aucun traité et n'ont jamais cédé leur territoire. Selon l'article 26 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, les gouvernements doivent reconnaître ces droits, et agir en conséquence, tel que stipulé à la section 26.3 de la Déclaration.

Le développement annoncé de l'Arctique et des régions subarctiques comprend ces territoires situés au-dessus du 51^e parallèle, et ledit développement est d'une ampleur considérable. Ce développement changera à jamais l'environnement et la relation que les Peuples Autochtones de notre région ont toujours eue avec leur environnement.

Recommandation

Par conséquent, en conformité avec l'article 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, nous recommandons à cette Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones, de faire appel aux Nations Unies, à tous ses organismes connexes, y compris au niveau du pays, d'encourager l'adoption, le respect et la mise en application complète des articles de cette Déclaration au sein du Canada.